



REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE INFORMATIQUE A L'ATTENTION DES ELEVES

Très important : le branchement des machines en réseau permet un traçage des utilisations et manipulations ; il est ainsi possible de savoir qui a fait quoi, sur quel poste, et à quel moment.

- Lors de ta première entrée en salle d'informatique, tu dois veiller à bien repérer l'ordinateur sur lequel tu vas travailler car ce sera, par la suite, celui sur lequel **TU DEVRAS TOUJOURS TRAVAILLER.**
- Il est formellement interdit de :
 - changer ou personnaliser les fonds d'écran. Toute modification constatée **doit être immédiatement signalée** sous peine d'être tenu responsable ;
 - rajouter un icône sur le bureau ;
 - d'accéder, d'utiliser, de modifier ou de supprimer un fichier déjà existant ;
 - de consulter des sites internet qui ne seraient pas en rapport avec le sujet de cours traité avec ton professeur ;
 - d'utiliser l'ordinateur à des fins personnelles telles que la lecture/envoi de mails, la consultation de pages personnelles, blogs, tchats, forums, jeux, « surf », achats...
- **Concernant les impressions**
 - Seul **l'enseignant décide** de ce qui doit être imprimé. Aucune impression n'est autorisée sans **validation** ni l'aval du professeur. Tout problème doit être immédiatement signalé par l'élève au professeur. Les élèves ne peuvent en aucun cas prendre l'initiative d'une quelconque résolution.
- **A la fin de la séance d'informatique**
 - Veiller à mettre tous les ordinateurs en veille ou à éteindre les systèmes selon l'heure de fréquentation de la salle (éteindre en dernière heure à 16h45) ;
 - Respecter l'ordre et la propreté de la salle. **Aucun papier** ne doit traîner sur les tables ou par terre ;
 - Enlever les chaises qui auraient été ajoutées ponctuellement et **ranger** celles déjà en place. **Effacer le tableau. Vérifier que les fenêtres sont fermées.**

Le non-respect du présent règlement entrainera des sanctions prises en fonction de la gravité des actes commis et selon le barème de retrait de points suivant :

Nature de la faute	Points retirés
Lancement d'une impression sans autorisation Rajout d'un icône sur le bureau, modification du bureau...	5
Utilisation de l'ordinateur à des fins personnelles. Consultation de sites non autorisés. Modification, suppression... de fichier.	Faute grave



REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE INFORMATIQUE A L'ATTENTION DES ELEVES

Très important : le branchement des machines en réseau permet un traçage des utilisations et manipulations ; il est ainsi possible de savoir qui a fait quoi, sur quel poste, et à quel moment.

- Lors de ta première entrée en salle d'informatique, tu dois veiller à bien repérer l'ordinateur sur lequel tu vas travailler car ce sera, par la suite, celui sur lequel **TU DEVRAS TOUJOURS TRAVAILLER.**
- Il est formellement interdit de :
 - changer ou personnaliser les fonds d'écran. Toute modification constatée **doit être immédiatement signalée** sous peine d'être tenu responsable ;
 - rajouter un icône sur le bureau ;
 - d'accéder, d'utiliser, de modifier ou de supprimer un fichier déjà existant ;
 - de consulter des sites internet qui ne seraient pas en rapport avec le sujet de cours traité avec ton professeur ;
 - d'utiliser l'ordinateur à des fins personnelles telles que la lecture/envoi de mails, la consultation de pages personnelles, blogs, tchats, forums, jeux, « surf », achats...
- **Concernant les impressions**
 - Seul **l'enseignant décide** de ce qui doit être imprimé. Aucune impression n'est autorisée sans **validation** ni l'aval du professeur. Tout problème doit être immédiatement signalé par l'élève au professeur. Les élèves ne peuvent en aucun cas prendre l'initiative d'une quelconque résolution.
- **A la fin de la séance d'informatique**
 - Veiller à mettre tous les ordinateurs en veille ou à éteindre les systèmes selon l'heure de fréquentation de la salle (éteindre en dernière heure à 16h45) ;
 - Respecter l'ordre et la propreté de la salle. **Aucun papier** ne doit trainer sur les tables ou par terre ;
 - Enlever les chaises qui auraient été ajoutées ponctuellement et **ranger** celles déjà en place. **Effacer le tableau. Vérifier que les fenêtres sont fermées.**

Le non-respect du présent règlement entrainera des sanctions prises en fonction de la gravité des actes commis et selon le barème de retrait de points suivant :

Nature de la faute	Points retirés
Lancement d'une impression sans autorisation Rajout d'un icône sur le bureau, modification du bureau...	5
Utilisation de l'ordinateur à des fins personnelles. Consultation de sites non autorisés. Modification, suppression... de fichier.	Faute grave